



## pension d'invalidité et ASI

Par **soleil971**, le **19/01/2019** à **14:43**

Bonjour,

j'ai déménagé le 6/7/18 dans la même ville de saint françois en Guadeloupe, et j'ai fait mon changement d'adresse sur la plateforme AMELI qui a été bien enregistrée, je possède le message confirmant la nouvelle adresse et son enregistrement et diffusion aux autres services de la SSG datant du 10/7/18.

le 18/12/18 je constate que je n'ai pas reçu ma PI en regardant ma banque, et j'envoie directement un message à ameli

je devais recevoir et remplir le document de déclaration de ressource mais ils ne sont jamais arrivés dans la boîte à lettre pour la raison suivante : l'adresse était mauvaise et correspondait à mon ancienne adresse. résultat je n'ai pas pu remplir ces documents ni leur retourner. ne sachant pas que les adresses étaient erronées, je me suis rendue à la poste pour les mettre en garde de bien me donner mon courrier et j'ai compris que les adresses étaient toutes mauvaises

je n'ai cessé de leur dire en envoyant des emails que j'ai toujours en possession mais rien n'y faisait

ils m'ont laissé sans aucunes ressources depuis le 18/12/18 et jusqu'au 16/1/19 où j'ai quant même recu un acompte de ce qu'ils me doivent après m'être démenée pour demander un conciliateur ou un responsable afin de résoudre le problème

je suis affaiblie par cette situation, j'ai passé les fêtes de fin d'année sans argent, j'ai du m'arranger avec mon propriétaire pour le loyer, aller voir le CCAS, cela m'a énormément fragilisée alors que je ne me sens pas du tout responsable de cette malheureuse histoire

Puis-je déposer une plainte afin d' être au moins dédomagée des frais que cela m'a occasionnée et leur faire prendre conscience de leur erreur, car c'était toujours de ma faute (qu'ils me faisaient savoir par email) et cette triste histoire, je l'ai vécu à trois autres reprises dans les 10 années précédentes.

merci pour votre réponse

Par **2327MONTAGNe**, le **16/04/2019** à **09:55**

j'ai une cure de tegeline ce traitement dure une semaine en HAD a la maison. Il faut savoir que la premiere perfusion doit se faire en milieu hospitalier .A ce je on me refuse l'acces au sevice d'hemato sous pretexte que je ne fait pas partie de leur service

Mon Medecin des soins palliatifs me propose gentiment de faire cette perfusion dans son bureau .Ma crainte et que les conditions de mon traitement ne soient pas faits dans la légalite hospitaliere et que le mèdecin puisses avoir des ennuis .lui aussi ce trouve en difficultes Merci de me repondre Madame dumas Catheine